

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**EXTRAIT N° 14.21 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Membres du Bureau Communautaire :**

- En exercice : 18
- Présents ou représentés : 16
- Votants : 16
- Suffrages exprimés : 16 (16 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

**SEANCE DU 12 JUILLET 2021**

Le douze juillet deux mille vingt et un, à dix-huit heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le cinq juillet deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

**Présents :** ARMAND Florent, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Martine, GAY Robert, MAGNUS Philippe, MAYER Arlette, MORENO Juan, ROBERT Frédéric, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard, TROCCHI Jean-Marie.

**Représenté :** MAGNAN Jean-Michel représenté par SIGAUD Jean-Yves à qui il a donné procuration

**Absents excusés :** D'HEILLY Alain, GARCIN Françoise.

**ORDRE DU JOUR : Lancement du marché pour la fourniture et la pose d'une signalétique sur le parc d'activités du Val de Durance**

L'étude sur la mise en place d'une signalétique pour le parc d'activités du Val de Durance lancée en février 2020 est terminée : les schémas et le principe de la signalétique ont été arrêtés en groupe de travail.

Il convient maintenant d'installer la signalétique sur le terrain.

Le marché, qui serait établi pour 4 ans, est estimé à 150.000 € HT.

Il prévoit l'acquisition des panneaux, la pose de la nouvelle signalétique et la dépose de la signalétique actuelle.

La durée définie vise à anticiper l'installation de nouvelles entreprises ainsi que du centre aquatique sur la zone et à prévoir des changements de panneaux en cas de casse ou de détérioration.

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- d'approuver les schémas et principes d'installation de la signalétique sur le parc d'activités du Val de Durance ;
- de lancer la consultation pour la fourniture et la pose de cette signalétique.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.  
Pour extrait conforme  
Le Président,  
Daniel SPAGNOU

